

DEJEPS

ANIMATION SOCIALE

Formation à Villers-Saint-Paul (Oise) du 13 décembre 2018 au 20 mars 2020

Alternance : 500h en Structure d'accueil + 700h en Centre de formation

INFOS & INSCRIPTION

CEMÉA Picardie

Émilie ENGRAND

Secrétaire des Formations
professionnelles à l'Animation

03 22 71 79 00

eengrand@cemea-picardie.asso.fr

LIEU

Villers-Saint-Paul (Oise)

CALENDRIER

19 oct et 7 nov 2018 à 15h

AFPA (Villers-St-Paul)

Information collective

12 nov 2018

Date limite de dépôt du dossier
d'inscription

17 ou 24 nov 2018

Tests de sélection

30 nov 2018

Résultats des tests de sélection

13 déc 2018

Démarrage de la formation

20 mar 2020

Fin de la formation

TARIFS

Demandeur d'emploi :

Prise en charge région (dans la
limite des places disponibles et
selon sélection)

Salarié :

- Frais d'inscription : 15 €
- Frais de gestion administrative
d'entrée en formation : 150 €
- Formation : 7350 € (10,5 €/h)

Autre situation : nous consulter

**Coordonnez des actions, des équipes et des
projets éducatifs du champ animation sociale**

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le DEJEPS atteste de l'acquisition d'une **qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle** de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Le DEJEPS est un diplôme homologué de niveau III (BAC+2), enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

À qui s'adresse la formation ?

L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement. Il est **responsable au plan pédagogique, technique et logistique**. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

En capacité d'**intervenir auprès de tout public**, l'animateur coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, territoriales, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.

- Qualité pédagogique des activités d'animation
- Soutien aux équipes de terrain
- Animation de petites structures
- Prise en compte des logiques actuelles de partenariat et de dispositifs territoriaux

Organisation de la formation

La mention « Animation sociale » de la spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » complète les compétences attestées par le diplôme, constitué de **4 unités capitalisables (UC)**.

UC 1 Être capable de concevoir un projet d'action

UC 2 Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

UC 4 Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité de l'animation sociale

Les **épreuves de certifications** comportent au minimum une évaluation des compétences en situation réelle d'animation sur le terrain (pour UC 3 et UC 4) et la production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action, soutenu devant un jury (pour UC 1 et UC 2).

Financement & Conditions d'admission ↪

VOTRE VOLONTÉ

Penser l'**animation** dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure d'intervention sociale.

Travailler en équipe avec des professionnels de formation et de culture différentes.

Prendre en compte la personne, dans une action collective, avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel.

Coordonner des projets d'animation adaptés aux caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion.

Conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Faire vivre la **formation comme lieu de rencontre** et d'échange.

Sélectionner et accompagner **des formateurs praticiens engagés**.

Utiliser des **méthodes d'éducation active**.

Faire preuve d'une réelle écoute pour **aider chaque stagiaire à franchir les obstacles et à révéler son potentiel**.

Le CEMÉA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) est une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Organisme de formation fondé en 1937, nous accompagnons et formons les volontaires et les professionnels de l'éducation.

Mouvement pédagogique d'éducation populaire, nous défendons le collectif, le respect mutuel et la capacité de chacun à évoluer.



FORMATION SUR MESURE

La formation est précédée d'un positionnement qui permet la définition d'un parcours individualisé de formation.

Selon l'expérience attestée, certains candidats peuvent être dispensés de suivre une partie de la formation et se présenter directement aux épreuves de certification.

FAITES-VOUS FINANCER

Votre situation, vous permet peut-être de bénéficier d'une prise en charge !

Salarié :

Rapprochez-vous de votre employeur, et demandez-nous un devis et le calendrier de la formation.

Demandeur d'emploi :

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi.

Possibilité de prise en charge complète grâce au soutien du Programme Régional de Formation Hauts de France.

Autre situation : nous consulter



CEMÉA
ÉDUCATION FORMATION
PICARDIE

Conditions d'accès

Pour pouvoir s'inscrire au DEJEPS, il faut remplir **deux exigences préalables** : une en lien avec les premiers secours et une seconde de Formation/Expérience.

- ✓ **Premiers secours** : posséder le PSC1 ou l'AFPS
- ✓ **Formation et/ou expérience** :
 - soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social (BEATEP, BPJEPS AS...)
 - soit être titulaire d'un diplôme de niveau III (équivalent bac + 2) reconnu par l'état
 - soit attester d'une formation de niveau IV (équivalent bac) et justifier de 6 mois d'expérience dans l'animation
 - soit justifier de 24 mois d'expérience salariée ou bénévole (quel que soit le secteur d'activité)

Procédure d'admission

Si vous remplissez les conditions d'accès, vous pouvez engager la procédure d'admission. L'admission en formation comporte **deux étapes** : **l'inscription puis les tests de sélection**.

1. Inscription

- Télécharger le dossier d'inscription (www.cemea-picardie.fr onglet Formation Anim Pro) ou le demander à Émilie Engrand (coordonnées en bas de page)
- Renvoyer le dossier dûment complété (avec pièces justificatives) avant le 12 novembre 2018

2. Tests de sélection

Une fois que nous avons validé votre dossier d'inscription, nous vous convoquons aux tests de sélection qui auront lieu le 17 ou le 24 novembre 2018 aux Ceméa : 7 rue Henriette Dumuin 80000 Amiens. Ces tests se composent d'**un écrit de 3h et d'un oral**.

L'entrée en formation est conditionnée par la validation des exigences préalables puis par la réussite aux tests de sélection.



Émilie ENGRAND



03 22 71 79 00



eengrand@cemea-picardie.asso.fr

